



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED BUR.89/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

23 mars 2020
Original : anglais

89^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Rome, Italie, 22 - 23 avril 2020

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Sur l'invitation du Gouvernement italien et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 89^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles sera organisée à Rome, Italie, le 22 et 23 avril 2020.
2. Les documents seront fournis en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents de pré-session ne seront pas disponibles en version papier. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion.
3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 9 h 30 le mercredi, 22 avril 2020, par M. Giuseppe Italiano, Président du Bureau.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Documents de travail	UNEP/MED BUR.89/1 UNEP/MED BUR.89/2
Document d'information	UNEP/MED BUR.89/Inf.1

5. Le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à cette réunion.
6. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat en consultation avec la Présidente du Bureau, comme prescrit dans le document UNEP/MED BUR.89/1 et annoté dans le présent document.
7. Le Bureau abordera tous les points de l'ordre du jour lors de cette Réunion de deux jours. La réunion sera clôturée à 18 h le 23 avril 2020, après adoption de ses conclusions et recommandations.
8. Conformément à la pratique établie et conformément à l'article VII du mandat du Bureau, le rapport final édité de la réunion sera très bref et sera préparé par le Secrétariat et distribué par voie électronique aux Points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en janvier - mars 2020

Documents de travail	UNEP/MED BUR.89/3 UNEP/MED BUR.89/4
Documents d'information	UNEP/MED BUR.89/Inf.4 UNEP/MED BUR.89/Inf.5

9. M. Gaetano Leone, Coordonnateur, présentera le document « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période janvier-mars 2020* » (UNEP/MED BUR.89/3) et le document « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 20* » (UNEP/MED BUR.89/4).
10. Les « *Rapports de la 39^e et 40^e Réunions du Comité exécutif de coordination* » et la « *Compilation des fiches projets* » sont présentés dans les documents UNEP/MED BUR.89/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à des fins d'information du Bureau.
11. Les membres du Bureau doivent émettre des commentaires et prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités entreprises et en aviser le Secrétariat conformément aux termes de référence du Bureau.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Document de travail	UNEP/MED BUR.89/5
---------------------	-------------------

12. Le Secrétariat présentera aux membres du Bureau, pour commentaires et recommandations, une mise à jour financière, comme contenue dans le « *Rapport su Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.89/5) abordant le statut des contributions, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultants.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Document de travail	UNEP/MED BUR.89/6
---------------------	-------------------

13. Le Coordonnateur présentera le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (UNEP/MED BUR.89/6).

14. Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :

(a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

15. Le Coordonnateur présentera une mise à jour des questions relatives au statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le Bureau discutera des moyens de promouvoir davantage la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

(b) Respect des obligations et système des rapports

16. Le Secrétariat fournira une mise à jour sur le statut de la mise en œuvre de la Décision IG.23/1 sur le « *Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles* » et de la décision IG.24/1 sur le « *Comité de respect des obligations* ». Le Bureau discutera des progrès réalisés et fournira des orientations.

(c) Évaluation de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2016-2021 et élaboration de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027

17. Le Coordonnateur informera le Bureau de l'évaluation de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 et de la préparation de la Stratégie à moyen terme 2022-2027, y compris concernant les discussions pertinentes du Comité exécutif de coordination. Il présentera ensuite le calendrier des futures étapes, y compris les consultations avec les Parties contractantes et les parties prenantes.

18. Les membres du Bureau seront invités à discuter des progrès et à fournir des orientations quant à la voie à suivre et les étapes futures, y compris la composition du Comité directeur mandatée par la décision IG.24/2.

(d) Processus principaux et documents stratégiques :

- **Politique de gestion des données du PNUE/PAM**
- **Évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables**
- **PAS BIO**
- **ECA SOx Med**
- **MED QSR 2023**
- **Étude de prospective MED 2050**
- **Rapport d'évaluation MedECC (MAR1)**
- **Actualisation des annexes des Protocoles concernant la pollution**
- **Plans régionaux concernant la pollution**

19. Le Coordonnateur présentera ce point de l'ordre du jour, en référence aux principaux processus et documents stratégiques et les tâches pertinentes mandatées par les décisions de la CdP 21 (en particulier les décisions IG.24/2, 24/3, 24/4, 24/7, 24/8 et 24/10). Il fera référence aux progrès et mesures prises jusqu'à ce jour, ainsi qu'aux étapes suivantes et feuilles de route d'actions pertinentes à entreprendre, en plaçant un accent particulier sur la période allant jusqu'à la prochaine réunion du Bureau.

20. Les membres du Bureau seront invités à discuter des processus pertinents, des mesures prises et des étapes suivantes, et à fournir des orientations quant à la voie à suivre, en tenant compte du texte pertinent des décisions de la CdP 21.

(e) Coopération et partenariat

21. Le Secrétariat informera le Bureau des efforts consentis visant à contribuer à la gouvernance régionale et à la coopération, de même qu'à créer de nouveaux partenariats et renforcer et mettre à jour les partenariats existants en vue d'améliorer l'impact du système PAM-Convention de Barcelone.

22. Concernant la décision IG.19/6 sur la *Coopération et partenariat PAM/Société civile*, le Coordonnateur informera les membres du Bureau de l'évaluation des candidatures reçues par les organisations de la société civile pour l'accréditation comme partenaires PAM pour examen et éventuelle validation par le Bureau.

(f) Diffusion, information et communication, y compris la visibilité du PAM dans le cadre d'événements mondiaux majeurs

23. Le Coordonnateur présentera une brève mise à jour des activités d'information et de communication et les plans pour l'exercice biennal 2020-2021 dans ce domaine.

24. Le Bureau sera invité à donner son avis et ses considérations sur ce sujet et à fournir des conseils sur la manière de renforcer davantage la sensibilisation, la visibilité et l'impact du système PAM-Convention de Barcelone.

Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 90^e réunion du Bureau

Document d'information	UNEP/MED BUR.89/Inf.3
-------------------------------	-----------------------

25. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu de sa 90^e Réunion.

26. Le « *Calendrier provisoire des réunions du PNUE/PAM et des événements internationaux importants* » a été mis à jour et présenté dans le document UNEP/MED BUR.89/Inf.3.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

27. Le Bureau prendra en considération toute autre question pouvant être soulevée par ses membres.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Document de travail	UNEP/MED BUR.89/7
----------------------------	-------------------

28. Le Secrétariat soumettra à l'adoption plusieurs conclusions et recommandations préparées conformément à l'article VII des Termes de référence du Bureau.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

29. La réunion sera clôturée par le Président du Bureau à 18 h 00 le jeudi 23 avril 2020.

CALENDRIER

Mercredi, 22 avril 2020			
Heure	Point de l'ordre du jour		Documents
09 h 30 – 09 h 45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président du Bureau	UNEP/MED BUR.89/1 UNEP/MED BUR.89/2 UNEP/MED BUR.89/Inf.1
09 h 45 – 10 h 30	3. Rapport sur les travaux menés en janvier - mars 2020	Secrétariat	UNEP/MED BUR.89/3 UNEP/MED BUR.89/4 UNEP/MED BUR.89/Inf.4 UNEP/MED BUR.89/Inf.5
10 h 30 – 11 h 45	4. Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif	Secrétariat	UNEP/MED BUR.89/5
11 h 45 – 12 h 30	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED BUR.89/6
12 h 30 – 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>		
14 h 00 – 17 h 00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.89/6
Jeudi, 23 avril 2020			
09 h 30 – 12 h 00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.89/6
12 h 00 – 12 h 30	6. Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 90 ^e réunion du Bureau 7. Questions diverses	Secrétariat	UNEP/MED BUR.89/Inf.3
12 h 30 – 15 h 00	<i>Pause déjeuner prolongée (préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15 h 00 – 17 h 30	8. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP/MED BUR.89/7
17 h 30 – 18 h 00	9. Clôture de la réunion	Président du Bureau	